



FUP/FSE : Ligne 3.2

Actions de formation et situation de chômage partiel

Intitulé des actions :	<ul style="list-style-type: none">• articulation d'actions de formation et situation de chômage partiel
Entreprises :	<ul style="list-style-type: none">• 160 TPE (-50)• 35 PME (50 à 250)• 8 entreprises de +250
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• 500 participants• 40 000 h de formation (dont 20 000 h de DIF)• Durée moyenne 80 h
Publics prioritaires :	<ul style="list-style-type: none">• 80% Niv V, Vbis et VI• 20% Niv IV• Non cadres• 35% de femmes
Actions prises en compte :	<ul style="list-style-type: none">• Actions de formation en situation de chômage partiel se déroulant pendant ou hors temps de travail qui débutent entre le 21 avril 2009 et le 31 mai 2010 au plus tard, pour la partie des actions qui se déroule avant le 30 septembre 2010.
Dépenses éligibles :	<p>Plan de formation ou DIF :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coût pédagogique• Allocation de formation• Prestations externes pour les évaluations pré formatives
Modalités financières :	<ul style="list-style-type: none">• 50% du coût pédagogique• 100% de l'allocation de formation plafonnée à 50% du SMIC horaire net• 100% des évaluations dans la limite de 800 Euros nets.

① Les nouveautés suite à la signature le 28 décembre 2009 de l'avenant n°1 de l'accord FUP-Etat :

- période d'engagement prolongée du 31 décembre 2009 au 31 mai 2010
- période de réalisation prolongée du 30 avril 2010 au 30 septembre 2010
- réalisation des actions de formation pendant le temps de travail